Image not found or type unknown

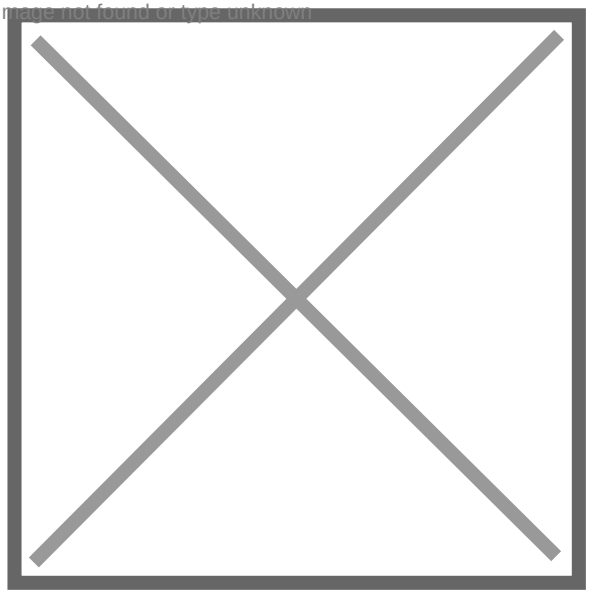

Fin de bail signifié à l'agence et non au propriétaire

Par **corsi**, le **07/06/2010** à **16:16**

Bonjour,
Mon fils locataire en région parisienne a loué pour 1 studio meublé par 1 agence à laquelle il a signifié par lettre avec ar 3 mois avant son départ.Le propriétaire conteste les faits en disant que l'agence n'avait pas la gestion de son bien.Par ailleurs le contrat de bail est celui d'une habitation principale alors qu'il s'agit d'un meublé.
Enfin le propriétaire a conservé 1 clef et pénétre de temps en temps dans le studio.Il n' a de plus jamais délivré de quittance.
Quels sont nos recours?

Par **Untel**, le **07/06/2010** à **21:54**

Bonjour,

Ca fait beaucoup d'irrégularité tout ca.
Vous ne précisez pas depuis quand cet appartement est loué.

On peut supposer qu'il y a un "désaccord" entre le propriétaire et l'agence mais ce n'est que leur problème, qu'il se débrouillent entre eux.
A moins que le contrat qui les liait ait été rompu. A vérifier.

Pour les "visites" du propriétaire il ne peut se rendre dans l'appartement qu'avec l'accord du locataire.

Le plus simple est de changer le canon de serrure en consevant l'ancien pour le remettre en place lors de la remise des clés.

Cordialement.

Par **francishop**, le **09/06/2010** à **19:26**

Bonsoir,

Le mandat de l'agence pouvait se limiter à chercher un locataire + rédaction du bail.
A qui était versé le loyer? Dans le bail, l'agence est désignée ailleurs qu'aux paragraphes honoraires et qu'à celui de rédacteur?
Cette confusion d'interlocuteur est "classique" si on explique pas clairement l'intervention et les pérogatives de chacun au locataire.

La plupart des agences, qui sont des hommes et femmes comme monsieur tout le monde, même hors mandat communiquent les courriers "égarés" à leur destinataire... Restent les exceptions, comme ceci semble être le cas ici.

A priori, une lettre recommandée AR, même à l'agence non gestionnaire, suffit à rapporter les diligences et la bonne foi du locataire.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés